



République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE

AR Prefecture

006-210601639-20240301-2024_8-DE
Reçu le 04/03/2024

EXTRAIT
DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1^{er} MARS 2024

Le vendredi 1er mars 2024 à 18h00,
Les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle du conseil, sur convocation qui leur a été adressée le 26 février 2024, par le Maire, sous la présidence de Jean-Pierre VASSALLO, Maire.

Etaient présents : Jean-Pierre VASSALLO – Myriam PASTORELLI - Lucie MOULIN – Morgan MILANO – Lucie MOULIN – Marilène DALMASSO – Maryse CASTELLANI - Caroline FRANCA – Françoise VADA – Cyril LEJA – Patricia ALUNNO

Pouvoirs : Dominique DALMASSO à Jean-Charles QUERCIA - Sébastien VASSALLO à Lucie MOULIN - Marguerite CARBONI à Morgan MILANO - Olivier GIACOMETTI à Caroline FRANCA

Absents excusés : Laetitia DUCHET - Cédric BERGALLO – Elise FERRARI - Florent REYNAUD

| Membres du conseil municipal | | | |
|-------------------------------------|-----------------|---------------------|----------------|
| En exercice | Présents | Procurations | Absents |
| 19 | 11 | 4 | 4 |

Mme Caroline FRANCA a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2024_8

**Objet : 08 — 3.5.4 – BAIL EMPHYTEOTIQUE –
MUSEE VALLO ALPINO - ASVAL**

Monsieur le Maire expose à ses collègues que la commune de Tende met à disposition de l'association ASVAL (associazione per lo studio del vallo alpino) un fort militaire à Vievola implanté sur la parcelle cadastrée en section AH n°16. L'ASVAL conserve et entretient cet ouvrage depuis plusieurs années déjà.

Lors du passage de la tempête ALEX, l'ouvrage a subi des infiltrations et est depuis fermé au public.

L'association souhaiterait pouvoir réaliser des travaux importants de réfection et d'amélioration mais compte tenu des investissements prévus, l'association souhaiterait obtenir de la commune un bail emphytéotique sur ce bien. Le bail emphytéotique portera sur la totalité la parcelle AH n° 20 récemment acquise par la commune et nécessaire au fonctionnement du musée et sur une partie d'environ 2600 m² de la parcelle AH n°16.

Le bail emphytéotique aura une durée de 20 ans et sera conclu à l'euro symbolique (avis de France Domaine en date du 9 janvier 2024).

Considérant l'intérêt de la commune à ce que ce fort soit à nouveau ouvert au public,

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide:

- **D'approuver** la réalisation d'un bail emphytéotique à intervenir avec l'ASVAL portant sur les parcelles AH n°20 et AH n° 16 (partie) pour une durée de 20 ans moyennant le paiement d'une redevance symbolique fixée à 1 euro par le service de France Domaines,
- De prendre en charge les frais de notaire liés à la rédaction et à la publication du bail
- D'autoriser le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer tous actes et documents afférents et notamment le bail emphytéotique à intervenir

*Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme*

*Le Maire
Jean-Pierre VASSALLO*

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Commune le:
Et de la réception en Préfecture le :